departement DES **DEUX-SEVRES**

Ville de Niort



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 octobre 2001

Convocation du Conseil Municipal:

Conseillers en exercice: 45

Chemin Communal du III Millénaire : Acquisition ALIS - Secteur

8: Le Grenouillet

[Annexe]

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :

le 31 octobre 2001

Président:

Votants: 44

le 16 octobre 2001

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents:

Adjoints:

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M. Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

Conseillers:

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Edith BERNARD, M. Rémy LANDAIS, M. Bernard JOURDAIN, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU, M. Amaury BREUILLE, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE **FRIANT**

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.

Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.

Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.

Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.

Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.

M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE après 11H00

Mme Isabelle RONDEAU donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.

Mme Nathalie HIBERT donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.

Mlle Karen NALEM donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.

Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

M. Stéphane TRONEL donne pouvoir à M. Alain GARCIA.

Excusés:

Conseillers:

M. Jean-Louis EPPLIN

DELIBERATION D2013492001

Urbanisme & Affaires Immobilières

Chemin Communal du III Millénaire : Acquisition ALIS -

Secteur 8 : Le Grenouillet

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du Chemin Communal du III Millénaire déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 6 février 2001, Madame ALIS a donné son accord pour la vente d'emprises de terrains sur ses propriétés en nature de terre agricole, dans le secteur du Grenouillet.

Ces emprises, d'une superficie totale d'environ 744 m², s'effectuent sur :

- la parcelle sise à NIORT cadastrée section Y n° 421 d'une superficie d'environ 210 m²,
- la parcelle sise à NIORT cadastrée section Y n° 419 d'une superficie d'environ 42 m²,
- la parcelle sise à Bessines cadastrée section AM n° 9 d'une superficie d'environ 348 m²,

et les droits immobiliers sur ces mêmes parcelles sur la moitié du lit du canal de Bessines pour une superficie d'environ 144 m².

Les surfaces exactes de ces emprises seront déterminées par géomètre-expert.

Cette acquisition est destinée à la création d'un chemin qui assurera la liaison entre le Chermin du Pourneau et le Chemin des Bouteilles sur la Communede Bessines.

La Ville de NIORT versera:

- une indemnité principale d'un montant de 1 134,00 F (soit 3 F/m²) pour les terrains sur Niort correspondant à l'avis du Domaine ;
- une indemnité de remploi de 15 % d'un montant de 170,00 F;
- une indemnité principale pour le terrain sur Bessines d'un montant de 1 464,00 F (soit 4 F/m²) correspondant à l'avis du Domaine ;
- une indemnité de remploi de 15 % d'un montant de 220,00 F;
- une indemnité d'éviction due au locataire du terrain, Monsieur LALU Stéphane d'un montant de 1 691,00 F (conforme à l'avis du Domaine).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition aux conditions énoncées ci-dessus, acquisition qui a fait l'objet d'un compromis ;
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié à intervenir qui sera dressé par Maître MOREAU. Tous les frais afférents à cette acquisition seront imputés au chapitre 908.8231.2111 du Budget.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 44
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0

Pour le Maire de Niort Bernard BELLEC L'Adjoint Délégué

Gilles FRAPPIER

Ordre du jour